



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066462-20211027-D2021264-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 10/11/2021

Affichage : 10/11/2021

DEPARTEMENT DE L'EURE  
INTERCO NORMANDIE SUD EURE  
84, Rue du Canon  
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

**N° D2021-264**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 27 octobre 2021**

Nombre de Conseillers

En exercice :	<b>71</b>			
Présents :	<b>48</b>			
Pouvoirs :	<b>12</b>			
Votants :	<b>60</b>	<b>pour : 60</b>	<b>contre : 0</b>	<b>abstention : 0</b>

L'an deux mil vingt et un, le 27 octobre à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 21 octobre 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Darville - MESNILS SUR ITON, sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE

Etaient présents :

MM. AMIGON, AUFFRET, BACCARO, BAÏSSAS, BARES (suppléant de Mme COMPAGNON), Mme BAUDOIN, MM. BENSALAH, BODEY, Mmes BONNARD, BOUCHER, MM. BOUCHERIE, BOUDEYRON, BOULOGNE, BRAULT, BRISSET, BRUNET, Mme BULARD, MM. CHATEAUGIRON, CHERON, Mme CHOISSELET, MM. CORNET, DE SELLE DE BEAUCHAMP, Mmes DE TOMASI, DEPRESLE, M. DHAESE (suppléant de Mme TOPART), Mme DHEYGERS, M. DOUBLET, Mmes GICQUIAUD, MM. GRUDÉ, GUITTON, JOUSSET, LAINE, LANOS, LEBON, Mmes LEPELTIER, NOEL, MM. OBADIA, OSMOND, PETITBON, POURVU, PROVOST, Mme REBER, MM. REY, RIVEMALE, ROMERO, SURMULET, VANDEWALLE, WOHLSCHLEGEL.

Excusés :

Mme BIQUET (Pouvoir M. VANDEWALLE), MM. BONTE (Pouvoir Mme LEPELTIER), BOURLON DE ROUVRE, Mmes CHAUVIERE (Pouvoir M. LEBON), CORMIER (Pouvoir à M. PROVOST), DELHÔME (Pouvoir à M. PETITBON), M. DERYCKE (Pouvoir Mme BONNARD), Mmes DESNOS (Pouvoir à Mme REBER), DUMOUTIER (Pouvoir à M. JOUSSET), ENAUX, FRANCHET, MM. GOSSET, GOUTTEFARDE, Mme LEFORT, MM. LOUVARD, MORIERE (Pouvoir à M. BOULOGNE), Mme MOUTONNET, MM. NOEL (Pouvoir à M. CORNET), PRIVÉ (Pouvoir à M. BRUNET), SAMON (Pouvoir à M. GUITTON), Mme SAS.

Absentes :

Mmes GOUGIS, MARTIN.

Secrétaire de séance : Mme Nicole BOUCHER

**HABITAT - Convention d'OPAH 2021-2026**

Vu les compétences statutaires de l'INSE ;

Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment son article L.303-1 ;

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) ;

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 du 8 Novembre 2002 relative aux opérations programmées de l'habitat et aux programmes d'intérêt général ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°D2021-150 en date du 26/05/2021 ;

Considérant la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 11/10/2021 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Habitat en date du 11/10/2021 ;

Considérant le projet de la convention d'OPAH 2021-2026 de l'INSE tel qu'annexé ;

Considérant que, avant sa signature, ledit projet de convention doit être mis à disposition du public pendant un mois ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 20 octobre 2021 ;

D2021-264

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres **présents ou représentés** :

- **VALIDE** le projet de la convention d'OPAH 2021-2026 de l'INSE tel qu'annexé ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et à solliciter toute subvention afférente ;
- **DÉCIDE** que ledit projet de convention sera mis à disposition du public du 3 novembre au 3 décembre 2021 inclus :
  - o Aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Direction de l'Aménagement du Territoire de INSE, sise 32 rue Notre-Dame 27250 Rugles ;
  - o Sur le site Internet de l'INSE.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le

12 NOV. 2021



Le Président,  
Jean-Luc BOULOGNE

